

Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MARS 1992

(troisième (3e) réunion)

PROJET D'ORDRE DU JOUR:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
4. Adoption du procès-verbal du 26 novembre 1991.
5. La Commission pédagogique.
6. Le programme d'accès à l'égalité.
7. La proposition Johnson.
8. Divers.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Résolution 3.1

Il est proposé de nommer Benoit Giroux à titre de président d'assemblée.

Prop.: Hélène Dion

App.: Denis Lamoureux

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour:

Résolution 3.2

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop.: Marie Théoret

App.: Martine Talbot

Adoptée à l'unanimité.

3. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres

Résolution 3.3

Il est proposé d'accepter comme nouveaux et nouvelles membres Daniel BERTHOLD, Gilles BOUDRIAS, Alain CHEVRETTE, Liane FLIBOTTE, Yves GROLEAU, Francine LAROCHE et Réjeanne LIVA-BOUCHARD.

Prop.: Micheline Poulin

App.: Denis Lamoureux

Adoptée à l'unanimité.

4. Acceptation du procès-verbal du 26 novembre 1991

Résolution 3.4

Il est proposé d'accepter le procès-verbal du 26 novembre 1991 (2e réunion).

Prop.: Denis Lamoureux

Chantale Durand

Adoptée à l'unanimité.

Suites: Demande d'information sur le dossier unité. Hélène Dion présente un résumé des événements pertinents à ce dossier. Dans l'ensemble, malgré plusieurs mouvements, le dossier demeure stable. D'autres développements pourraient survenir suite aux «négociations» à venir.

5. La Commission pédagogique

Résolution 3.5

Il est proposé que le syndicat entreprenne le plus tôt possible les démarches visant à remettre en place, de concert avec la direction du Collège, les autres unités de personnels et l'association des étudiantes et étudiants, une **Commission pédagogique** à partir du modèle défini à l'article 4-5.00 de la convention FNEEQ.

Prop.: René Pelletier
Adoptée à majorité.

App.: Hélène Dion

6. Programme d'accès à l'égalité.

Résolution 3.6

Il est proposé d'entériner le projet de politique et le plan d'action tel qu'élaboré par le comité paritaire. Sous réserve de la précision inhérente au programme à l'effet que les départements et les comités de sélection conservent la responsabilité partagée de l'application des clauses relatives à la sélection préférentielle.

Prop.: Hélène Dion
Adoptée à la majorité.

App.: Thérèse Létourneau

7. La proposition Johnson


Résolution 3.7

Il est proposé d'entériner la proposition I qui vise le respect des clauses salariales de l'entente de prolongation, respect du 3%; de rejeter les propositions II et III prévoyant la suspension d'un an des négociations.; d'entériner le mandat de visibilité locale, régionale, nationale.

Prop.: Denis Lamoureux
Adoptée à l'unanimité.

App.: Alain Desharnais

8. Levée de l'assemblée.



Hélène Dion, présidente



Denis Lamoureux, secrétaire.